



Conseil d'Administration du 06 mai 2026

Procès-Verbal

ADMINISTRATEURS PRESENTS

Hervé CARREAU
Yoann CHARLOT
Dominique DEYNOUX
Yves DUPUIS
Florian DUVERNAY
Pascal LARGE
Mme Sylvie OUTURQUIN
Patrick COURTOIS
Denise NOTON
Hervé REYNAUD
Philippe SCHNEBERGER
Julie MALFETTES
Eric THIRION
Vincent LONGUEVILLE

Représentant MBA
Représentant MBA
Représentant MBA
Représentant MBA
Représentant MBA
Représentant MBA
Représentant la Ville de MÂCON
Représentant la Ville de MÂCON
Représentant la Ville de MÂCON
Représentant la Ville de MÂCON
Représentant la Caisse des Dépôts et Consignations
Représentant Caisse d'Épargne Bourgogne Fr. Comté
Représentant la C.C.I. Métropole de Bourgogne

ADMINISTRATEURS AYANT DONNÉ POUVOIR

Julie MALFETTES

Représentant la Caisse des Dépôts et Consignations

ADMINISTRATEURS EXCUSES

/

AUTRES PRESENTS

Jean-Claude RICHARD
Gérard COLON
Noémie DUTARTRE
Isabelle RAVY en visio
Isabelle GAULIN
Séverine LAPIERRE
Géraldine VERNERET

Actionnaire et Censeur
Actionnaire
KPMG – représentant le commissaire aux comptes -
Comptable – SEMAPHORES
Directrice SEMA
Responsable pôle administratif et développement
Responsable pôle opérationnel

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

L'an deux mille vingt-six le six mai à 9 heures 30 minutes, les Administrateurs de la SEMA MÂCONNAIS VAL DE SAONE BOURGOGNE DU SUD, se sont réunis au Siège Social en Conseil d'Administration, sur convocation de Gérard COLON, Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12/03/2026
2. Prise d'acte des nouveaux Administrateurs représentant MBA et Ville de Mâcon
3. Décision sur l'organisation des fonctions de Président et de Direction Générale : désignation des représentants
4. Décision sur l'indemnité correspondante
5. Désignation du Vice-président(e)
6. Fonction de l'administrateur
7. Autorisation d'envoi des convocations par mail
8. Désignation des membres de la commission des marchés et mise à jour du règlement interne de passation des marchés en procédure adaptée.
9. Désignation des membres du comité d'engagement
10. Activité 2025 et perspectives 2026
 - Présentation des opérations
 - Comptes 2025 et prévisionnel 2026
 - Bilan
11. Convocation à l'AGO
12. Nouvel actionnaire privé : Nomination d'un nouvel administrateur privé à l'AGO (suite à la démission d'un administrateur de la CEBFC)
13. Résolutions à l'AGO
14. Questions diverses

La séance est ouverte par la doyenne des administrateurs Mme Denise NOTON jusqu'à la nomination de la nouvelle Présidence.

1-Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 12 mars 2026

Ce Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

2-Administrateurs de la SEMA

Suite aux élections municipales, les mandats des administrateurs représentants **MBA** et la **Ville de Mâcon** à la SEMA 71 ont pris fin.

Représentants MBA

Par délibération en date du 07 avril 2026 MBA a désigné ses représentants au sein du Conseil d'Administration de la SEMA :

- **M. Hervé CARREAU**
- **M. Yoann CHARLOT**
- **M. Dominique DEYNOUX (renouvelé)**
- **M. Yves DUPUIS**
- **M. Florian DUVERNAY**
- **M. Pascal LARGE**
- **Mme Sylvie OUTURQUIN**

M. Hervé CARREAU est désigné représentant aux Assemblées Générales de la SEMA 71 par MBA

Représentants de la Ville de MÂCON :

Par délibération en date du 27 mars 2026, La Ville de MÂCON a désigné ses représentants au sein du Conseil d'Administration de la SEMA :

- **M. Jean-Patrick COURTOIS (renouvelé)**
- **Mme Denise NOTON (renouvelée)**
- **M. Hervé REYNAUD (renouvelé)**
- **M. Philippe SCHNEBERGER**

M. Philippe SCHNEBERGER est désigné représentant aux Assemblées Générales de la SEMA 71 par la Ville de Mâcon

Le Conseil d'Administration prend acte de la désignation des administrateurs représentant MBA, et la Ville de MÂCON auprès de la SEMA et donne pouvoir à toute personne habilitée pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette désignation.

3 -Fonctions de Président et de Direction Générale :

3.-1 Organisation des fonctions

Au vu de la nomination d'un nouveau Président pour la SEMA, suite de la fin de mandat d'élu de M. Gérard COLON, le Conseil d'Administration en vertu de l'article 20-1 des statuts de la SEMA 71 choisit, à l'unanimité, de réunir les fonctions de la Présidence et de la Direction Générale.

Il est précisé que les représentants de la Caisse des Dépôts et de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté s'abstiennent, précisant que les stratégies actuelles des SEM sont plutôt à la dissociation des fonctions et que ce sujet n'a pas été abordé lors de la précédente réunion du Conseil d'Administration.

3.-2 Élection du Président(e) – Directeur (rice) Général(e)

3.2.1

Il est rappelé aux Administrateurs que le Conseil Communautaire de MBA, dans sa séance du 07 avril 2026, avait autorisé les administrateurs nouvellement désignés représentant MBA à être candidat aux fonctions de Président Directeur Général de la SEMA.

Mme NOTON propose aux administrateurs de procéder à l'élection du(de la) Président(e) Directeur(trice) Général(e). Aucune obligation n'étant prescrite en la matière, les Administrateurs décident à l'unanimité de procéder à l'élection à main levée sans avoir recours à l'élection à bulletin secret.

M. Hervé CARREAU, en qualité de représentant de MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION se porte candidat aux fonctions de Président Directeur Général.

Cette candidature est soumise au vote.

A l'unanimité, **M. Hervé CARREAU** candidat représentant MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION est élu aux fonctions de Président du Conseil d'administration de la SEMA, pour la durée de son mandat d'Administrateur.

M. Hervé CARREAU assurera la Direction Générale de la Société, pour une durée égale à celle de ses fonctions de Président, et prend ainsi le titre de **Président Directeur Général**.

M. Hervé CARREAU est investi, dans les limites légales, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, qu'elle représente à l'égard des tiers.

Toutefois, conformément au Code de Commerce et aux statuts, il ne pourra pas, sans l'autorisation préalable du Conseil d'Administration :

- consentir toutes hypothèques et tous nantisements sur les biens mobiliers ou immobiliers de la Société,
- consentir tous cautionnements, avals ou garanties sur les biens de la Société,
- décider du lancement d'opérations immobilières pour des tiers non actionnaires n'en assurant pas la totalité du financement,
- décider de la création de toutes sociétés ou de tous groupements d'intérêt économique, filiales ou prises de participation,
- signer les conventions passées entre la société et l'un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires disposant de plus de 10 % des droits de vote.

Dans les limites légales, il pourra partiellement déléguer ses pouvoirs.

3.2.2

Au vu de la Réunion des 2 fonctions de Présidence et de Direction Générale, il est mis fin au Mandat de Directrice Générale de Mme Isabelle GAULIN, à compter de ce jour. Celle-ci retrouve sa fonction de Directrice salariée.

M. Hervé CARREAU, en sa qualité de Président Directeur Général poursuit l'ordre du jour en lieu et place de Mme NOTON

4 -Indemnité du Président Directeur Général

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'accorder une indemnité de 500 € mensuels à M. Hervé CARREAU pour sa fonction de Président Directeur Général, rémunération autorisée par délibération de MBA.

Il est précisé que les représentants de la Caisse des Dépôts et de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté s'abstiennent.

5 -Désignation d'un Vice-Président

M. Philippe SCHNEBERGER, en qualité de représentant de la Ville de Mâcon se porte candidat à la fonction de **Vice-Président**.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la nomination de **M. Philippe SCHNEBERGER** à la fonction de Vice-Président.

6 -Fonction de l'administrateur

Il est remis à chaque administrateur un document de présentation de la fonction d'administrateur d'une Entreprise Publique locale (EPL) afin que chacun puisse prendre la mesure de sa fonction.

Les administrateurs en prennent acte.

7 -Nomination des membres de la commission des marchés et mise à jour du règlement interne des marchés en procédure adaptée

Les administrateurs, après avoir pris connaissance du règlement interne des marchés pour la commande publique en procédure adaptée, valident à l'unanimité celui-ci.

Les administrateurs désignent les membres à la commission des marchés :

- Président(e) : **M. Hervé CARREAU**
- 2 membres titulaires :
 - **M. Philippe SCHNEBERGER**
 - **M. Dominique DEYNOUX**
- 2 membres suppléants :
 - **M. Yves DUPUIS**
 - **M. Pascal LARGE**

La durée de leur nomination, sauf révocation, suit celle du mandat d'administrateur

Ces membres siégeront également à la commission d'appel d'offres (procédures formalisées)

8 -Nomination des membres du comité d'engagement

La SEMA en vertu de son pacte d'actionnaires (article 11) est dotée d'un comité d'engagement et des risques. Son rôle, consultatif, consiste en l'émission d'avis techniques, juridiques et financiers sur les engagements à soumettre au Conseil d'Administration pour le lancement d'opérations propres, la création ou la participation à d'autres sociétés.

Il est rappelé la composition de ce Comité d'Engagement et des risques :

- Le(a) Président(e) Directeur(ice) Général(e)
- Un représentant de MBA (siégeant au Conseil d'Administration)
- Un représentant de la Ville de Mâcon (siégeant au Conseil d'Administration)
- Un représentant de la CDC
- Un représentant de la CEBFC
- Le Directeur de la CCI ou son représentant
- Le(a) directeur(ice) et/ou le responsable du projet, à voix consultative

Le conseil d'Administration désigne, à l'unanimité, pour :

- MBA : **M. Dominique DEYNOUX**
- La Ville de Mâcon : **M. Jean-Patrick COURTOIS**

9 -Activité 2025 et perspectives 2026

Il est présenté au Conseil d'Administration, nouvellement composé un résumé de l'activité 2025 et les perspectives 2026.

Le conseil d'Administration prend acte de ces informations

10 -Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO)

Au vu du projet de rapport de gestion validé par le Conseil d'Administration réuni le 12 mars dernier et de la présentation faite ce jour, le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale Ordinaire le 16 juin 2026.

11 -Nouvel actionnaire privé

Après avoir rappelé au Conseil d'Administration que lors de sa séance du 12 mars dernier il a été agréé la cession d'une action de M. J. Claude RICHARD à M. Gérard COLON, le Conseil d'Administration prend acte de la réalisation de cette cession, M. Gérard COLON est donc actionnaire de la SEMA.

Le Conseil d'Administration prend également acte de la démission de M. Thibault CARPENTIER de son mandat d'administrateur de la SEMA représentant la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté. Il conviendra donc de nommer lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire un nouvel administrateur du collège privé.

Il sera proposé de nommer M. Gérard COLON, nouvel administrateur du collège privé au sein de la SEMA.

12 -Proposition de résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO)

Hervé CARREAU, Président Directeur Général, présente le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire et notamment le projet d'imputation de résultat de l'exercice.

Les administrateurs en prennent acte et valident à l'unanimité ce projet de résolutions.

13-Questions diverses :

/

Aucune autre question diverse n'étant évoquée, Hervé CARREAU déclare la séance levée à 12H00

Le Président,
M. Hervé CARREAU



Un Administrateur,
M. Dominique DEYNOUX

